



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 31 (dont 3 procurations)

N° 4

OBJET :

CONTRAT LOCAL  
DE SANTE

PROJET  
D'INVESTISSEMENT  
ET D'ANIMATION  
EN SANTE  
ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL -E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH – JM. BOUREL – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Sébastien LALOY à M. Frédéric AGUILERA – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christine BOUARD à M. Michel MARIEN

Absents excusés :

Mmes et MM. F. SENNEPIN - B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. F. SZYPULA – L. DUFRAISE – P. COLAS - T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – A. GIRAUD - V. TRIBOULET – C. DUMONT - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 NOV. 2021

Publiée ou notifiée

le : - 3 NOV. 2021

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy communauté et notamment sa compétence en matière de santé et d'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** le Code de la Santé publique, notamment les articles L 1434-2 et L.1431-10 L 1434-17, qui prévoient et définissent le Contrat Local de Santé,

**Vu** la délibération n°7 du 13 juin 2019 de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté portant sur la création d'un emploi d'attaché à temps complet afin de coordonner le contrat local de santé pour une durée de 3 ans maximum,

**Considérant** que la loi n° 2016-41 de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, dans son article 158, conforte le contrat local de santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné,

**Considérant** que le courrier de la délégation territoriale de l'ARS du 4 janvier 2019 valide le principe de contractualiser avec la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté afin de mettre en œuvre un contrat local de santé à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération,

**Considérant** que le contrat local de santé est un outil qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs qui œuvrent sur le territoire dans le domaine sanitaire dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social,

**Considérant** que pour développer et coordonner la dynamique autour du contrat local de santé, il apparaît nécessaire de renouveler le poste de coordinateur chargé de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions déclinées dans ce cadre sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 30 septembre 2022,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- De solliciter l'aide financière de l'Europe au titre de l'enveloppe Feader/Leader du Gal Pays Vichy Auvergne pour un montant de 20 000 € représentant 37% du coût total du poste,
- De solliciter l'aide financière de l'ARS Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 23 254,61 € représentant 43% du coût total du poste,
- D'apporter le co-financement de la communauté d'agglomération au projet à hauteur de 10 813,65 € représentant 20% du coût total du poste,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire

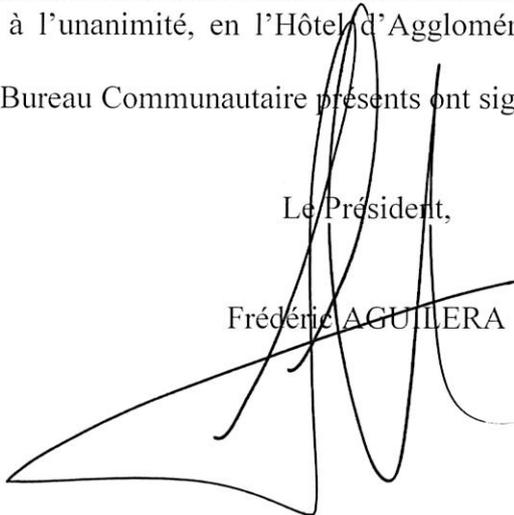
- Adopte les propositions énoncées ci-avant,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 et seront proposés au Budget Primitif 2022,
- Charge M. Le président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 octobre 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2021 - CONTRAT LOCAL DE SANTE - PROJET D'INVESTISSEMENT ET  
D'ANIMATION EN SANTE ENVIRONNEMENT

.....  
Date de décision: 21/10/2021

Date de réception de l'accusé 03/11/2021  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 21OCT2021\_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211021-21OCT2021\_4-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 4.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211021-21OCT2021\_4-DE-1-1\_1.pdf  
)